Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20261028-2026_079-DE

SaintGilles

République Française
Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Gilles

DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DECISION N° 2026-079

Le Maire de Saint-Gilles,

Vu l'article L.2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2026.04.11 du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à 216 000€ HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant le projet d'animation culturelle au complexe du Sabot d'Or pour la saison 2026-2027,

DECIDE

Article 1 : D'acquérir auprès de LIVE COMEDY, une représentation du spectacle intitulé « Le petit détournement », le samedi 13 mars 2027 à 20h30. Cette représentation aura lieu au Complexe du Sabot d'Or.

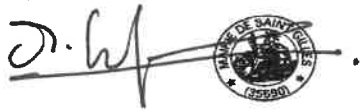
Article 2 : La salle de spectacle sera mise à disposition de la compagnie le samedi 13 mars 2027 à 9h00.

Article 3 : Le coût de la représentation s'élève à 3 500,64€ TTC.

Article 4 : Les tarifs de locations des places sont fixés à :
Tarif plein : 12€
Tarif CE : 11€
Tarif réduit : 9€ (enfants, scolaires, étudiants, pass culture, demandeurs d'emploi, résidants des foyers logements du CIAS)
Tarif abonné : 10€
Tarif « sortir » : 4€

Article 5 : Madame la Directrice Générale de la Mairie de Saint-Gilles,
Monsieur le Trésorier du SGC de Guichen, seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée selon les formes requises pour les délibérations du Conseil Municipal et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine et notification à LIVE COMEDY.

Fait à Saint-Gilles, le 28/10/2026
Le Maire, Antoine LE FRÊCHE



Publiée le : 28 OCT. 2026